



SADCCDIC

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA CHEF DE FILE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE
2003-2004 à 2007-2008

(INCLUANT UN RÉSUMÉ DU BUDGET D'EXPLOITATION, DU BUDGET
DES INVESTISSEMENTS ET DU PLAN D'EMPRUNT 2003-2004)

FÉVRIER 2003



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Canada

ÉNONCÉ DE MISSION

LA SADC A POUR MISSION DE FOURNIR DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET DE FAVORISER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER CANADIEN EN FAISANT PREUVE DE PROFESSIONNALISME ET D'INNOVATION, ET DU PLUS HAUT DEGRÉ D'EXCELLENCE, D'INTÉGRITÉ ET DE RÉUSSITE, DANS L'INTÉRÊT DES PERSONNES QUI CONFIENT DES DÉPÔTS AUX INSTITUTIONS MEMBRES ET DE FAÇON À MINIMISER LES PERTES POUR LA SOCIÉTÉ. DE PLUS, LA SADC S'EST DONNÉ POUR MANDAT DE CRÉER À L'INTENTION DE SON PERSONNEL UN MILIEU DE TRAVAIL OÙ CHACUN EST TRAITÉ AVEC ÉQUITÉ ET BÉNÉFICIE DES OCCASIONS ET DES ENCOURAGEMENTS NÉCESSAIRES À SON PLEIN ÉPANOUISSEMENT.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 :	INTRODUCTION	2
PARTIE 2 :	CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	4
	Environnement	4
	Environnement des institutions membres : Tendances et enjeux	4
	Contexte interne de la SADC.....	5
PARTIE 3 :	OBJECTIFS COMMERCIAUX, STRATÉGIES D'ENTREPRISE, PLANS D'EXPLOITATION ET MESURES DU RENDEMENT	6
	Rendement par rapport aux objectifs antérieurs	6
	Fiche de rendement de la SADC au 31 décembre 2002	7
	Orientation stratégique : Objectifs commerciaux pour la période de planification.....	11
PARTIE 4 :	PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES	19
	Résultats financiers – 2001-2002 et 2002-2003	19
	Rendement par rapport au plan – Principaux résultats financiers	19
	Plan financier quinquennal	21
	Budget d'exploitation – 2003-2004	22
	Budget des investissements – 2003-2004.....	22
	Plan d'emprunt	22
	Besoins en effectifs.....	24
ANNEXES		
	A. Aperçu de la Société	25
	Profil de la SADC	25
	Institutions membres	26
	Couverture d'assurance	26
	Primes	26
	Dépôts effectués au Québec.....	26
	Conseil d'administration.....	27
	Équipe de direction de la SADC	28
	Structure organisationnelle	28
	Résumé des principaux faits historiques	29
	B. Institutions membres de la SADC.....	31
	Liste des institutions membres qui ont fait faillite.....	34
	C. Hypothèses de planification.....	35
	Hypothèses économiques pour la période de planification	35
	Prémises de planification.....	35
	D. États financiers pro forma et principales conventions comptables	39
	Conventions comptables	43

PARTIE 1 : INTRODUCTION

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte de dépôts, de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines chez les institutions membres et d'encourager la stabilité du système financier au Canada.

Chaque année, la SADC élabore un plan d'entreprise pour aider l'organisation à remplir son mandat sur une période de cinq ans. Le présent document résume ce plan d'entreprise.

L'économie canadienne fait preuve actuellement d'une croissance vigoureuse. Au cours de la période quinquennale visée par notre plan d'entreprise, nous prévoyons que l'économie continuera d'être dynamique. Cependant, l'inquiétude suscitée par le rendement de l'économie américaine, la volatilité des marchés de capitaux, le climat d'incertitude politique et divers enjeux économiques à l'échelle mondiale représentent certains risques pour nos institutions membres. Dans un tel contexte, la SADC continue de mettre l'accent sur la nécessité de se préparer à toute éventualité en améliorant ses systèmes et méthodes, en se dotant de plans d'urgence clairement définis et en veillant à ce que son personnel cultive les compétences dont il a besoin pour exécuter le mandat de la Société. La SADC continuera de contribuer à l'avancement de l'assurance-dépôts sur la scène internationale. Elle est d'ailleurs considérée comme un chef de file de l'assurance-dépôts dans le secteur des services financiers, au Canada et à l'échelle mondiale. Elle est un membre fondateur de la nouvelle Association internationale des assureurs-dépôts, et, forte de cette reconnaissance et de son engagement à s'améliorer sans cesse, elle s'est donné une vision, celle d'être un « chef de file de l'assurance-dépôts ».

VALEURS DE LA SADC

- » EXCELLENCE ET PROFESSIONNALISME
- » INTÉGRITÉ ET LOYAUTÉ
- » COMMUNICATION ET TRAVAIL D'ÉQUIPE
- » RESPECT ET ÉQUITÉ

La SADC continuera de poursuivre quatre stratégies d'entreprise afin d'atteindre ses objectifs pendant la période de planification. Ces stratégies sont les suivantes :

- » Capacité d'intervention immédiate
- » Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- » Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*
- » Sensibilisation du public

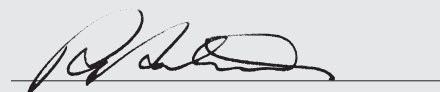
Aux fins de la planification financière et compte tenu du profil de risque actuel et de la situation financière favorable des institutions membres de la Société, nous ne prévoyons pas de faillite d'institution membre au cours de la période de planification. De plus, compte tenu de sa situation financière solide, la SADC maintient ses primes annuelles aux niveaux les plus bas de toute son histoire. Les taux associés aux différentes catégories de prime demeureront donc les suivants à l'exercice comptable des primes 2003 :

- » Catégorie 1 : 1/48 pour 100 des dépôts assurés ;
- » Catégorie 2 : 1/24 pour 100 des dépôts assurés ;
- » Catégorie 3 : 1/12 pour 100 des dépôts assurés ;
- » Catégorie 4 : 1/6 pour 100 des dépôts assurés.

Selon les prévisions, le revenu en primes annuel devrait varier entre 78 et 87 millions de dollars pendant la période de planification. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction du profil de risque des institutions membres et de la situation financière de la Société. Il se pourrait donc que les prévisions de revenu en primes des exercices 2004-2005 à 2007-2008 soient révisées.

Pour l'exercice 2003-2004, nous prévoyons des recettes globales de l'ordre de 117 millions de dollars, soit 78 millions en primes et 39 millions en intérêts créditeurs. Les frais d'exploitation devraient s'élever à 25 millions de dollars, tandis que le budget des investissements sera de 700 000 \$. La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement et n'a actuellement aucune dette. Nous ne prévoyons donc pas devoir emprunter au cours de la période de planification.

Seuls ont été omis dans cette version résumée du plan d'entreprise des renseignements de nature délicate concernant les institutions membres de la SADC.



R.N. Robertson
Président du conseil d'administration



J.P. Sabourin
Président et chef de la direction

PARTIE 2 : CONTEXTE D'EXPLOITATION

ENVIRONNEMENT

L'environnement a une grande incidence sur les institutions financières membres de la SADC et sur la Société elle-même.

Pendant le prochain cycle de planification quinquennal, nous supposons que l'économie canadienne continuera d'avoir une saine croissance et d'enregistrer de bons résultats. Le Canada a fait particulièrement bonne figure sur les plans de la création d'emplois, comparativement à son voisin du Sud et à de nombreux autres pays industrialisés, et il devrait surclasser tous les autres pays du G7 au chapitre de la croissance économique au cours des prochaines années. La conjoncture économique et financière devrait donc être généralement favorable à la SADC et à ses institutions membres. On prévoit que la croissance des dépôts assurés se poursuivra à un rythme modéré.

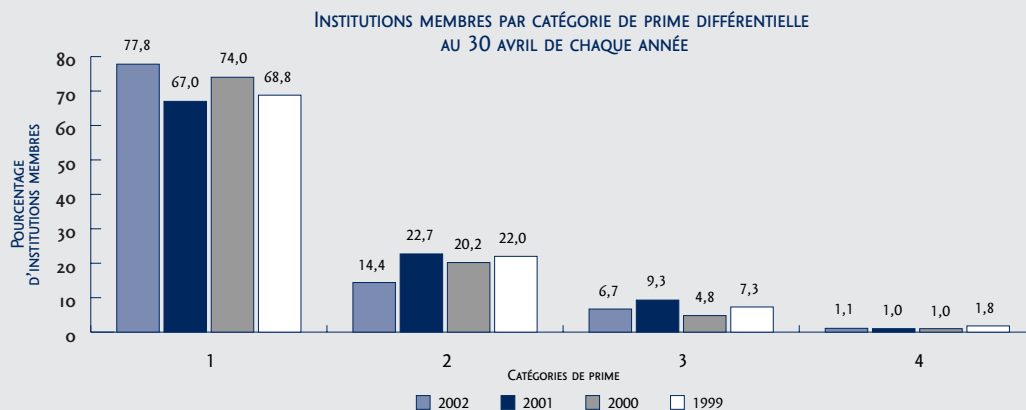
Il reste toutefois certaines zones d'incertitude qui pourraient assombrir ces perspectives. Il suffit de penser à la performance économique des États-Unis, à la volatilité des marchés boursiers, à l'impact des récentes faillites d'entreprises américaines sur la confiance des investisseurs, aux scandales et aux lacunes en matière de régie interne observées chez certaines entreprises, ou encore à la vulnérabilité des consommateurs de plus en plus lourdement endettés. De plus, de nouveaux conflits liés à l'incertitude géopolitique qui perdure, de même que des difficultés économiques dans des marchés émergents et ailleurs dans le monde, pourraient se répercuter sur les perspectives d'avenir.

Dans un tel contexte, la stratégie de la SADC consiste à continuer de favoriser la stabilité du système financier canadien tout en se préparant mieux que jamais à tout imprévu.

ENVIRONNEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES : TENDANCES ET ENJEUX

En règle générale, les institutions membres se sont très bien tirées d'affaire dans la conjoncture financière actuelle. Celles qui exploitent le marché de détail enregistrent des résultats particulièrement favorables. Les engagements de certaines dans les secteurs des télécommunications, des médias et de la technologie, ont nuï à leur rentabilité. Il en va de même pour les institutions ayant accordé des prêts dans des pays à la santé économique précaire en ce moment (l'Argentine, par exemple).

Néanmoins, le bénéfice global des institutions membres a atteint 10,4 milliards de dollars durant l'exercice 2001 et demeurait bon à la fin des trois premiers trimestres de 2002 : 8,1 milliards de dollars,



sur une base annualisée. Au moment de l'évaluation aux fins du barème de primes différentielles en 2002, près de 80 pour 100 des institutions membres se sont classées dans la catégorie 1, c'est-à-dire la meilleure. Il n'y a aucun signe pour le moment d'une aggravation marquée des risques posés par les institutions membres.

L'exemple de la société Enron et de la faillite d'autres grosses entreprises donnera probablement lieu à des changements sur le plan de la comptabilité, de la vérification et de la divulgation des renseignements financiers, ainsi qu'à un renforcement des normes de régie d'entreprise. En juillet 2002, un nouvel organisme public indépendant a été créé dans le but de superviser le secteur canadien de la vérification. Des modifications aux normes de vérification ont été proposées et des changements aux pratiques comptables sont à l'étude. À long terme, ces changements touchant les sociétés devraient renforcer le profil de risque des institutions membres de la SADC.

Les Normes actualisées de pratiques commerciales et financières saines de la SADC sont entrées en vigueur en 2001, tandis que son processus connexe de déclaration simplifié s'applique depuis 2002. Les Normes définissent les attentes de la SADC relativement à la gestion des risques et à la régie globales de ses institutions membres. Elles mettent en lumière la responsabilité qui incombe aux cadres dirigeants de l'institution, au jour le jour, et au conseil d'administration de celle-ci, en dernier ressort, de mettre en place des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle efficaces. La SADC s'attend à ce que certaines de ses institutions membres adoptent tôt ou tard la structure d'une société de portefeuille. Toutefois, la Société est convaincue que les exigences établies par les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC et le cadre de supervision mis en place assureront la gestion et l'examen adéquats de toutes les activités et de tous les risques importants (réglementés ou pas) de ces institutions.

CONTEXTE INTERNE DE LA SADC

Pour s'acquitter de tous les volets de son mandat, la SADC doit sans cesse optimiser ses ressources internes. Elle doit être prête à intervenir efficacement en cas de faillite d'une institution membre, ce qui l'oblige à demeurer attentive à toute une gamme d'éléments.

Par exemple, le maintien de son expertise et de sa qualité de chef de file est un élément essentiel à l'avenir de la Société. Par conséquent, la planification de la relève et l'élaboration de stratégies assurant la conservation des compétences de base et la transmission ordonnée des connaissances et de l'expertise ont gagné en importance dans la liste des priorités de la Société.

Au cours des années 90, la SADC avait comme priorité de rembourser sa dette et d'éponger son déficit. Une fois ces objectifs atteints, les ressources financières de la Société se sont mises à augmenter. Première conséquence de ce revirement, la Société a considérablement réduit les primes imposées à ses institutions membres. Cette réduction demeure en vigueur en 2002-2003. La SADC a également amélioré sensiblement sa gestion des risques. Sur le plan financier, elle a perfectionné son mode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts et elle continue d'étudier les aspects liés à l'importance de son surplus et à la création d'une caisse d'assurance-dépôts.

En plus d'actualiser ses *Normes de pratiques commerciales et financières saines*, la SADC a enregistré des progrès considérables dans d'autres domaines en renforçant sa méthode d'évaluation des risques, en adoptant un barème de primes différentielles et en collaborant plus étroitement avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Elle revoit également sa structure organisationnelle dans le cadre d'un examen de son environnement de contrôle. Toutes ces mesures contribuent à une meilleure exécution du mandat d'assureur-dépôts de la Société.

PARTIE 3 : OBJECTIFS COMMERCIAUX, STRATÉGIES D'ENTREPRISE, PLANS D'EXPLOITATION ET MESURES DU RENDEMENT

RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS

Dans le plan d'entreprise de l'an dernier, la Société a établi quatre stratégies d'entreprise à l'appui de ses objectifs commerciaux (son mandat légal) et à la lumière de son évaluation de la conjoncture économique et financière du moment.

Voici ces stratégies, par ordre de priorité :

- » Capacité d'intervention immédiate
- » Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- » Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*
- » Sensibilisation et information du public

Le rendement de la Société au 31 décembre 2002 par rapport à ces stratégies d'entreprise est résumé dans la Fiche de rendement qui suit.

La fiche de rendement indique que les stratégies de soutien et les cibles élaborées à l'appui de ces quatre stratégies d'entreprise sont en grande partie mises en œuvre et atteintes. En fait, neuf mois après le début de l'exercice 2002-2003 en cours, tous les principaux projets progressent selon le calendrier et le budget établis. La SADC prévoit atteindre plus de 91 pour 100 des objectifs qu'elle s'est fixés pour évaluer ses résultats par rapport à des indicateurs de rendement clés ou d'autres instruments de mesure du rendement. De plus, 92 pour 100 des principales stratégies de soutien progressent selon le calendrier et le budget établis.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC

LÉGENDE DE LA FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC

Pour faciliter l'interprétation des résultats atteints qui sont présentés ci-après dans les fiches de rendement, la SADC utilise les symboles suivants :

- ▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Annulation
- Report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC AU 31 DÉCEMBRE 2002

CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN		
<ul style="list-style-type: none"> » Cultiver des liens de coopération étroits avec les parties intéressées et favoriser l'échange d'informations ▲ » Continuer d'appliquer l'entente d'alliance stratégique SADC-BSIF ▲ » Maintenir un réseau de fournisseurs de services et de conseils professionnels ▲ » Établir et évaluer les aptitudes des fournisseurs de services ▲ » Préparer et appliquer des ententes de soutien couvrant certaines fonctions critiques des fournisseurs ● » Accentuer les relations avec les institutions membres/étendre les obligations des institutions membres en ce qui a trait au respect des Normes ▲ » Perfectionner les principes et activités de recouvrement des éléments d'actif ▲ » Mettre à niveau les outils informatiques requis pour effectuer les remboursements de dépôts ▲ » Dresser un plan opérationnel de communication concernant les remboursements de dépôts ▲ » Mettre à jour les plans se rapportant à des faillites multiples, simultanées, de grande envergure, complexes ou concernant de nouveaux types d'institutions membres ▲ » Revoir les méthodes de règlement des faillites ▲ » Demeurer en mesure d'évaluer le risque que les institutions membres représentent pour la SADC ▲ » Réaliser la phase II du Système d'analyse des données sur les institutions membres (SADIM) (entreposage des données sur les institutions membres) ▲ » Se pencher sur le Programme de restructuration des institutions financières (PRIF) et d'autres points liés aux interventions ▲ » Mettre en place des processus ou créer des occasions d'échanges d'information continus, à l'interne et avec des parties intéressées de l'extérieur, lesquels jouent un rôle critique dans le succès de la SADC ▲ » Fournir des services d'assistance à d'autres pays et participer à la création d'une association internationale des assureurs-dépôts ▲ 		
MESURES	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
» Degré de préparation de la SADC à faire face à la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille	» Mise en place de plans d'action validés par les intervenants dans la sécurité financière et les autres parties intéressées	» Les plans sont en place mais n'ont pas encore été validés. ▲
» Mettre en œuvre un système d'évaluation continue des risques des institutions membres, prises ensemble et séparément	» Système pleinement opérationnel d'ici le 31 mars 2003	» Système en place ▲
» Pourcentage des institutions membres dont les risques sont en cours d'évaluation	» La totalité des institutions membres	» Toutes les institutions membres font l'objet d'une telle évaluation au moins une fois par an. ▲
» Réussir des simulations de remboursements de dépôts en collaboration avec les fournisseurs de services clés	» Les simulations donnent lieu à une réponse efficace et coordonnée en vue de produire les résultats escomptés.	» La mise à jour du système de remboursement de dépôts sera menée à bien d'ici le 31 mars 2003. Les mesures entreprises à cette fin sont en cours de réévaluation — elles sont maintenant intégrées au programme de planification d'urgence. ▲
» Constituer une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts suffisante	» Provision établie d'après une méthode courante et adéquate — validée par des experts externes	» Les améliorations apportées à la méthode ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2001-2002. Les mesures de redressement qualitatif sont intégrées au plan de travail de l'unité de gestion des risques. ▲
» Aptitude à conserver un personnel possédant les compétences, les qualités et l'expérience requises pour s'acquitter de ses responsabilités	» Maintenir le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement entre 1,5 et 2 pour 100 du budget d'exploitation (net des frais du programme de sensibilisation du public)	» Le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement devrait être atteint au cours de l'exercice. ▲
» Fidéliser le personnel grâce à un recrutement efficace, une bonne rémunération, une planification de la relève appropriée et une formation efficace	» Taux de fidélisation du personnel de 95 pour 100 par an	» Le taux cible de fidélisation du personnel devrait être atteint au cours de l'exercice. ▲

INVESTISSEMENT DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Améliorer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes informatiques ▲
- » Établir et perfectionner un système de transmission électronique des données pour les institutions membres ▲
- » Procéder au développement et à la mise en place d'outils et de technologies web sécurisés ▲
- » Mettre en œuvre le système de gestion électronique des documents (SGED) ▲
- » Mettre en œuvre le système de gestion du fonds de renseignements ▲
- » Revoir la conception du système intégré d'information financière ou l'améliorer ▲
- » Revoir la conception du modèle d'évaluation du coût du règlement des faillites (système de modélisation des faillites) ou l'améliorer ●
- » Revoir la conception du système de remboursement des dépôts assurés ou le mettre à niveau ▲
- » Mettre en œuvre de nouvelles technologies (extranet, vidéoconférences et communication sans fil) ▲
- » Poursuivre la phase 2 du SADIM (entrepôt des données sur les institutions membres) ▲
- » Élaborer des outils informatisés d'évaluation et de gestion des risques ●
- » Intégrer le système de gestion des appels aux lignes 800 avec le système informatisé de remboursement des dépôts assurés ●
- » Poursuivre le programme de gestion du savoir de la Société ▲
- » Offrir des programmes répondant aux besoins de formation individuelle des employés et à leurs besoins en tant qu'utilisateurs des systèmes informatiques de la Société ▲

MESURES	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
» Révision annuelle du plan stratégique en matière de systèmes informatiques.	» Toutes les activités liées à l'infrastructure informatique doivent être directement reliées aux énoncés d'orientation stratégique du service des systèmes informatiques.	» Révision annuelle du plan stratégique terminée en décembre 2002 ▲
» Communication du savoir — aptitude à présenter aux intéressés, de manière appropriée, les leçons tirées de l'expérience	» Les connaissances explicites et autres informations de la SADC sont à jour et facilement accessibles grâce au SGED.	» Les fonctionnalités du SGED sont limitées au système iRIMS en place, lequel fait actuellement l'objet d'un examen. ▲
» Souplesse et sécurité de l'infrastructure informatique en place	» Toutes les activités indiquées dans les plans opérationnels annuels sont liées à au moins un des six énoncés d'orientation de la stratégie en matière de systèmes informatiques.	» Toutes les activités sont liées à la stratégie en matière de systèmes informatiques. ▲
» Capacité de partager de l'information sur le web avec les institutions membres	» La SADC dispose d'une infrastructure informatique souple et sécurisée pour adresser aux institutions membres l'information pertinente et pour en recevoir d'elles.	» L'infrastructure nécessaire pour recevoir l'information en toute sécurité est en place. (Le système interactif permettant cet échange se perfectionnera à mesure que l'industrie établira des nouvelles normes de sécurité.) ▲
» Modifier la structure des données de manière à intégrer toute l'information financière pertinente	» Structure des données en place d'ici le 31 mars 2003	» Respect des échéances ▲
» Se doter de la capacité de publier des rapports que la haute direction de la SADC pourra trouver et consulter dans un environnement web	» Capacité de publier des rapports dans un environnement web d'ici le 31 décembre 2002	» Terminé ▲
» Utiliser un logiciel sophistiqué pour produire des graphiques à l'appui d'évaluations des risques, d'exposés et de rapports	» Mise en place d'un logiciel de conception de graphiques d'ici le 31 décembre 2002	» Reporté à 2003-2004 ●
» Capacité d'accéder à de multiples sources d'information, d'utiliser divers outils analytiques et de générer automatiquement des profils d'évaluation des risques au moyen d'un portail électronique sécurisé	» Mise en place d'un portail électronique d'ici le 31 mars 2003	» La mise en place du portail s'échelonne sur plusieurs étapes. La phase I sera terminée comme prévu d'ici le 31 mars 2003. ▲
» Capacité de communiquer en toute confidentialité avec le BSIF et d'autres organismes de surveillance au moyen de systèmes sécurisés	» Taux d'utilisation de 100 pour 100 de l'infrastructure à clés publiques qui permet de protéger la communication de toute information classifiée marquée Protégé B ou de niveau inférieur	» L'infrastructure permettant de protéger l'information marquée Protégé B est en place. L'exécution des plans et des activités progresse vers l'intégration complète de l'infrastructure sécurisée. ▲

RESPECT DES NORMES DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Mettre en place et administrer un programme relatif au respect des Normes par la SADC ▲
- » Rechercher les pratiques exemplaires à tous les niveaux ▲
- » Mettre en œuvre un processus d'auto-évaluation régulière ▲
- » Relever et communiquer les progrès accomplis dans le respect des Normes – intégrer cette information dans la Fiche de rendement ▲
- » Mesurer et gérer efficacement le rendement à tous les niveaux ▲
- » Assurer l'efficacité de la gestion des installations ▲
- » Poursuivre le projet de gestion des risques de la Société ▲
- » Tenir à jour des processus permettant d'assurer l'exactitude et la pertinence des politiques et règlements administratifs clés de la Société ▲
- » Faire preuve d'innovation en matière d'étude et d'établissement de politiques, de recherche et de prévisions économiques et financières, de manière à servir les vues et intérêts de la Société ▲
- » Poursuivre le programme de gestion du savoir ▲

MESURES	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
» Rendement d'ensemble par rapport aux activités prévues	» Tous les projets respectent les calendriers et budgets prévus.	» Tous les principaux projets se déroulent selon le calendrier et le budget établis. Certains projets accusent un léger retard ou dépassement de budget ou ont été repoussés. ▼
» Processus d'auto-évaluation du respect des pratiques commerciales et financières saines	» Définir et mettre en œuvre le processus d'ici le 31 mars 2003	» Les mesures nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du processus d'auto-évaluation sont en cours. ▲
» Gestion et transfert du savoir, apprentissage et croissance — il convient d'allouer aux employés le temps, les ressources financières et l'encouragement dont ils ont besoin pour acquérir les compétences nécessaires à l'amélioration de leur rendement*	» Maintenir le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement entre 1,5 et 2 pour 100 du budget d'exploitation (net des frais du programme de sensibilisation du public)	» Le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement devrait être atteint au cours de l'exercice. ▲
» Résultats par rapport au budget d'exploitation	» Respect du budget d'exploitation à ± 5 pour 100	» L'écart positif actuel de plus de 16 pour 100 est attribuable à des questions d'échelonnement. Les prévisions indiquent toutefois que l'objectif fixé sera atteint. ▲

* Cette mesure était à l'origine associée à la stratégie « Investissement dans la technologie pour améliorer l'information ».

SENSIBILISATION ET INFORMATION ACCRUES DU PUBLIC — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Sensibiliser davantage le public et faire mieux connaître l'assurance-dépôts et le rôle de la SADC ▲
- » Tenir à jour le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et administrer le processus connexe d'approbation du Répertoire des dépôts assurés des institutions membres ▲
- » Cultiver des liens de collaboration étroite avec les institutions membres, la Banque du Canada, le ministère de la Justice, le BSIF, les organismes de réglementation provinciaux, les associations du secteur et les organismes internationaux ▲
- » Continuer d'étendre les liens de la SADC avec l'étranger et de collaborer avec d'autres assureurs-dépôts, le Forum pour la stabilité financière et d'autres organismes internationaux, et apporter un soutien aux gouvernements et assureurs-dépôts d'autres pays, notamment en participant régulièrement à des conférences et séminaires destinés à échanger de l'information sur des questions liées à l'assurance-dépôts ▲
- » Familiariser les assureurs-dépôts d'autres pays au fonctionnement du logiciel ROADMAP destiné à simplifier le processus de remboursement des dépôts assurés ▲
- » Donner des conférences et des cours sur les réclamations et les recouvrements à l'étranger ▲
- » Mettre en œuvre de façon efficace et professionnelle, et en temps opportun, les objectifs de communication globaux de la SADC ▲
- » Améliorer les communications internes — Mettre en place des activités de communications favorisant le travail d'équipe et la communication ouverte ▲

MESURES	CIBLES	RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX CIBLES
» Élaboration et diffusion de renseignements uniformes sur l'assurance-dépôts s'adressant aux institutions membres et au public	» Renseignements produits et distribués aux institutions membres et au public	» Élaboration et diffusion de renseignements au cours des troisième et quatrième trimestres ▲
» Degré de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC	» Augmentation du degré de sensibilisation établi annuellement. Ce niveau doit passer du seuil actuel de 54 pour 100 à 59 pour 100	» Un sondage sera mené auprès du public durant le quatrième trimestre. Réalisation des progrès prévus. ▲
» Connaissance du plafond d'assurance de 60 000 \$	» Augmentation du degré de sensibilisation établi annuellement. Ce niveau doit passer du seuil actuel de 27 pour 100 à 30 pour 100	» Un sondage sera mené auprès du public durant le quatrième trimestre. Réalisation des progrès prévus. ▲

ORIENTATION STRATÉGIQUE : OBJECTIFS COMMERCIAUX POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

MANDAT LÉGAL DE LA SADC

» L'ARTICLE 7 DE LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA (LOI SUR LA SADC) STIPULE QUE :

LA SOCIÉTÉ A POUR MISSION :

- A) DE FOURNIR UNE ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE PERTE TOTALE OU PARTIELLE DE DÉPÔTS ;
- B) DE PARTICIPER À L'INSTAURATION DE NORMES DES PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES CHEZ LES INSTITUTIONS MEMBRES ET D'ENCOURAGER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER AU CANADA ;
- C) DE POURSUIVRE LES FINS VISÉES AUX ALINÉAS A) ET B) À L'AVANTAGE DES PERSONNES QUI DÉTIENNENT DES DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS MEMBRES ET DE MANIÈRE À MINIMISER LES POSSIBILITÉS DE PERTE POUR ELLE-MÊME.

Le mandat légal de la SADC n'a presque pas changé ces dix dernières années. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration de la SADC en 2002.

Toute planification stratégique doit se faire à partir de ce mandat. En conséquence et conformément au modèle de gestion stratégique de la SADC, le mandat légal représente les objectifs commerciaux de la Société pour la période de planification.

STRATÉGIES D'ENTREPRISE

La Société a gardé les quatre stratégies d'entreprise à long terme qu'elle avait identifiées dans son plan d'entreprise de l'an dernier pour atteindre les objectifs commerciaux susmentionnés. Les voici, par ordre de priorité :

- » Capacité d'intervention immédiate
- » Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- » Respect des Normes de pratiques commerciales et financières saines
- » Sensibilisation du public

Les détails concernant chacune de ces stratégies sont résumés dans la section suivante. La SADC a élaboré pour l'ensemble de l'organisation des plans d'exploitation et des stratégies de soutien connexes, qui décrivent en détail la manière dont les activités doivent être menées dans le cadre de chacune des stratégies d'entreprise. Les stratégies de soutien se retrouvent dans les plans de travail des services de la Société. De vastes plans stratégiques appuient également les stratégies d'entreprise, comme le plan des ressources humaines, le plan des systèmes informatiques et le plan des communications de la Société. Les éléments de ces plans, y compris les principales stratégies de soutien et les mesures et cibles de rendement se retrouvent dans la fiche de rendement de la Société présentée tout au long de cette section.

CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE

En sa qualité d'assureur-dépôts fédéral du Canada, la SADC a l'obligation de surveiller en permanence son environnement et ses institutions membres, et de demeurer prête à intervenir en tout temps. La capacité d'intervention immédiate demeure toujours l'élément stratégique clé de la SADC.

La dernière faillite dont s'est occupée la SADC remonte à 1996. Depuis, des changements majeurs se sont produits dans le secteur des services financiers : notamment, l'évolution rapide des nouvelles technologies, des structures et produits nouveaux, l'augmentation du volume des opérations de titrisation, l'intensification des activités transfrontières et la progression des attentes et de la sensibilisation des déposants.

Pour continuer à pouvoir remplir son mandat, la SADC appliquera sa stratégie qui lui permettra de se préparer à des faillites éventuelles. Elle a créé un comité de planification d'urgence qui est chargé d'examiner et de tenir à jour les plans d'intervention immédiate de la Société.

La stratégie de préparation de la SADC repose sur une série d'activités intégrées, dont bon nombre sont en cours :

1. Améliorer l'évaluation des risques :

- » procéder à l'évaluation constante de toutes les institutions membres, ensemble et séparément ;
- » assurer la surveillance et la gestion étroites des risques que posent les institutions membres à risque élevé ;
- » intégrer les nouveaux enjeux au système d'évaluation des risques ;
- » renforcer les pratiques d'évaluation des risques de la Société de sorte à développer une approche plus cohérente vis-à-vis de toutes les institutions membres et à relier l'évaluation des risques aux plans d'action en matière de gestion des risques.

2. Assurer la préparation opérationnelle :

- » une planification d'urgence et l'élaboration de plans d'action pour les institutions à risque élevé ;
- » la mise à l'essai de la capacité d'intervention immédiate de la SADC au moyen de simulations et d'autres exercices ;
- » le maintien des compétences clés et des spécialistes et experts grâce à de saines stratégies de gestion des ressources humaines ;
- » l'évaluation régulière des fournisseurs éventuels de services administratifs et professionnels ;
- » le maintien et l'amélioration des méthodes de gestion et de cession de l'actif et des méthodes de recouvrement des réclamations ;
- » l'examen continu des sources de financement de l'assurance-dépôts ;
- » l'évaluation continue de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs pour s'assurer qu'ils sont toujours pertinents et tenus à jour ;
- » l'amélioration constante des relations avec les autorités de surveillance et les autres intervenants dans le filet de sécurité financière.

3. Mettre à niveau des outils et améliorer le potentiel de la SADC :

- » effectuer l'analyse des écarts afin de vérifier si les politiques, processus et outils en place sont à la hauteur des risques courus globalement par la SADC ;
- » mettre à jour les stratégies de remboursement des dépôts assurés afin de s'assurer que les modes de distribution des remboursements sont pertinents et tenus à jour ;
- » mettre à jour le système de modélisation des faillites et évaluer d'autres systèmes d'intervention possibles.

La SADC poursuivra, d'autre part, ses activités sur la scène internationale tout au long de la période de planification. Elle prendra part à certaines activités de coopération internationale — offrir des conseils à d'autres pays et participer à des tribunes comme l'Association internationale des assureurs-dépôts — qui lui permettront d'accroître les recherches et l'échange d'informations sur des questions d'assurance-dépôts. Les coûts de ces activités ne représentent qu'une fraction du budget global des ressources de la SADC.

CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Passer en revue et mettre à jour les processus de soutien à l'évaluation continue des risques posés par toutes les institutions membres, en mettant l'accent sur l'intégration des facteurs environnementaux
- » Surveiller de près les institutions membres à risque élevé et prendre, à l'égard de celles-ci, les mesures de gestion du risque et d'intervention adéquates
- » Consolider l'entente d'alliance stratégique SADC-BSIF
- » Resserrer les relations professionnelles et la coopération avec les examinateurs
- » Poursuivre l'élaboration des plans d'urgence en cas d'intervention, d'insolvabilité et de règlement des faillites — afin de permettre à la SADC de gérer efficacement la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité et sa structure
- » S'assurer que les fonds nécessaires seraient disponibles si la SADC devait procéder au remboursement de dépôts assurés
- » Poursuivre les travaux de recherche concernant la caisse d'assurance-dépôts et en envisager le mode de provisionnement
- » Maintenir et administrer un processus de confirmation de l'assurabilité des produits de dépôt offerts par les institutions membres
- » Fixer les taux différentiels des primes d'assurance-dépôts et faire valider le régime par des experts indépendants afin de s'assurer que les critères et facteurs servant à déterminer les catégories de tarification des institutions membres sont adéquats
- » Tenir à jour la *Police d'assurance-dépôts*, les dispositions de la Loi sur la SADC qui concernent l'assurance et les règlements administratifs applicables (le *Règlement administratif concernant les normes des pratiques commerciales et financière saines*, le *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*, le *Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts*, le *Règlement administratif sur les primes différentielles*, les *Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts* et le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*) et s'assurer que les institutions membres s'y conforment
- » Établir des processus destinés à faciliter le transfert du savoir entre la haute direction et les gestionnaires des risques afin d'améliorer les processus d'évaluation des risques et de production de rapports

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES
» Capacité d'évaluer les risques que les institutions membres représentent pour la SADC	» Toutes les institutions membres font l'objet d'une évaluation au moins une fois par an et toutes les institutions membres à risque élevé sont rapidement repérées.
» Capacité de gérer le cas des institutions membres à risque élevé » Capacité d'intervenir — les plans d'urgence en cas d'intervention, d'insolvabilité et de règlement des faillites sont dressés — afin de permettre à la SADC de gérer efficacement la faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité et sa structure	» Un plan d'urgence valide est dressé et les systèmes auxiliaires sont en place. » Dresser, tester et mettre en œuvre des plans d'urgence en cas de faillite de toute institution membre d'ici le 31 mars 2004.
» Aptitude à conserver un personnel possédant les compétences, les qualités et l'expérience requises pour s'acquitter de ses responsabilités	» Maintenir le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement entre 2,5 et 3 pour 100 du budget salarial.

INVESTISSEMENT DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION

La technologie est une composante importante de chacune de nos stratégies d'entreprise. La SADC a besoin d'une infrastructure informatique qui facilite l'envoi, la réception et l'évaluation de l'information, à l'interne et à l'externe.

L'investissement dans la technologie aidera la SADC à remplir son mandat avec efficacité en :

- » mettant à la disposition de son personnel les outils de travail qui augmenteront sa productivité ;
- » fournissant en temps opportun de l'information pertinente et officielle aux déposants pour leur permettre de prendre des décisions éclairées ;
- » facilitant la réception et l'évaluation de l'information en vue d'améliorer l'évaluation des risques et de réduire les risques de perte de la SADC ;
- » aidant le personnel de la SADC à se tenir au fait des nouveautés technologiques importantes dans le secteur financier ;
- » facilitant l'envoi et la réception en toute sécurité de l'information requise aux termes des divers règlements administratifs de la SADC relatifs, notamment, aux primes différentielles, aux Normes, à la Déclaration des dépôts assurés et aux renseignements relatifs à l'assurance-dépôts.

Le plan de mise en œuvre stratégique qui sous-tend cette stratégie d'entreprise comprend les volets suivants :

1. développer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes d'information de la SADC ;
2. mieux renseigner les déposants en remodelant le site web de la SADC et en étudiant d'autres produits et renseignements susceptibles de se rajouter au contenu du site ;
3. pouvoir communiquer par voie électronique avec le BSIF, les autres autorités de surveillance ainsi que d'autres parties intéressées, dans un souci de confidentialité et au moyen d'une technologie sûre ;
4. faciliter le flot des renseignements entre la SADC et ses institutions membres, et vice versa ;
5. mieux servir la fonction d'évaluation des risques en :
 - » améliorant l'entreposage électronique à la SADC pour un meilleur accès aux sources d'information multiples ;
 - » mettant en place et en tenant à jour des outils électroniques d'évaluation et de gestion des risques ;
 - » produisant à intervalles réguliers des renseignements sur l'ensemble des institutions membres, par catégorie d'institutions membres ainsi que par institution membre.

INVESTISSEMENT DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Poursuivre le développement de systèmes automatisés d'évaluation et de gestion des risques
- » Poursuivre le développement des fonctions logicielles de portail afin de donner un aperçu global de multiples sources d'information et de divers outils analytiques — et afin d'y donner un meilleur accès —, et notamment mettre en application des logiciels graphiques pour faciliter les analyses de tendances
- » Lancer la deuxième phase du système intégré d'information financière (SIIF II)
- » Poursuivre le développement de modules et de technologies web sécurisés pour faciliter la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés et du Formulaire de déclaration relatif au *Règlement administratif sur les primes différentielles*
- » Passer de la phase II du SADIM (entreposage des données) à un environnement web afin de faciliter la production de rapports internes et la conception du site web
- » Revoir la conception du système de modélisation des faillites et l'améliorer, et évaluer d'autres systèmes d'intervention possibles
- » Revoir la conception de l'infrastructure en place et, au besoin, la mettre à niveau afin de sécuriser l'échange d'informations avec les autorités de surveillance

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES
» Mise en place de l'infrastructure informatique adéquate pour faciliter l'échange d'informations avec les institutions membres en toute sécurité	» Mettre en œuvre la phase suivante du programme d'échange électronique d'informations avec les institutions membres (renseignements concernant l'ensemble des institutions membres sur le site web de la SADC ; phase finale de la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés) d'ici le 31 mars 2004
» Aménagement des modes de diffusion efficaces permettant aux déposants et aux autres parties intéressées d'accéder à l'information courante et pertinente	» Concevoir un site web qui fournira aux déposants des renseignements cruciaux dans le cas où une institution membre ferait faillite » Tenir constamment à jour le site web principal de la SADC
» Accès du personnel aux systèmes utiles de sorte à appuyer les opérations internes de la SADC	» Améliorer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes d'information de la SADC

RESPECT DES NORMES DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES

Le mandat officiel de la SADC prévoit qu'elle encourage le respect de normes de pratiques commerciales et financières saines chez ses institutions membres. Il va donc de soi que la Société évalue elle aussi sa conformité aux Normes qui s'appliquent à elle.

La mise en œuvre d'une telle stratégie implique que la SADC adopte une approche de gestion des risques fondée sur l'entreprise, qui s'organise selon les étapes suivantes :

1. Analyse des risques de la Société :

- » identifier les risques que présente la SADC et déterminer si les risques résiduels sont acceptables à la lumière des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle en place ;
- » effectuer une analyse des écarts pour relever tout besoin d'amélioration des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle ;
- » établir les liens indiqués avec la fonction de vérification interne de la SADC en vue de faire valider les activités de gestion des risques ;

2. Examen continu des pratiques de régie de la Société ;
3. Examen du milieu propice à la maîtrise :
 - » établir une fonction de gestion des risques au sein de la Société qui prévoit l'obligation pour les cadres supérieurs de rendre des comptes ;
 - » éducation et formation — élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à aider les employés à déterminer s'ils maîtrisent leur champ de responsabilité ;
 - » examiner le processus d'affectation des ressources de l'organisation ;
4. Mise en œuvre et reddition de comptes :
 - » compte tenu des résultats que produiront les points précédents, établir des méthodes proactives et permanentes pour assurer une gestion des risques prudente et efficace dans l'ensemble de la SADC et prévoyant les obligations de rendre compte appropriées à la haute direction et au conseil d'administration ;
 - » établir les obligations de rendre compte appropriées à tous les paliers de l'organisation afin d'appliquer de saines pratiques commerciales et financières.

En 2002, la SADC a mené à bien une analyse d'incidence qui lui a permis de cerner diverses solutions de reprise des opérations fondées sur une évaluation préliminaire de systèmes critiques de mission. La SADC avait déjà mis en place depuis un certain temps un plan antisinistre. Cependant, compte tenu de la priorité accordée à l'heure actuelle à la capacité d'intervention, la Société prévoit effectuer un examen exhaustif de ses processus de gestion afin de s'assurer de l'efficacité de son plan antisinistre.

RÉSPECT DES NORMES DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Mettre en place un cadre de gestion des risques d'entreprise
- » Promouvoir le perfectionnement professionnel et la gestion du savoir en :
 - » dressant un profil des compétences pour tous les postes clés ;
 - » organisant des activités de formation et de perfectionnement professionnel appropriées ;
 - » mettant en place une culture et des processus de gestion du savoir.
- » Mener des sondages auprès du personnel pour continuer à mesurer son degré de satisfaction et déjouer ainsi les obstacles à la productivité et à la motivation
- » Réaliser la phase II du SGED, y compris la mise en place d'un portail web intégré et d'applications de systèmes de gestion connexes, tels une base de données de contacts et le centre de documentation
- » Procéder à un examen exhaustif de tous les processus de gestion pour s'assurer de l'efficacité des plans d'urgence de la SADC
- » Entretien des relations étroites avec d'autres organismes gouvernementaux pour partager l'information concernant la continuité des opérations et chercher à réaliser des économies qui profiteront de part et d'autre

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLES
» Mise en place d'un cadre de gestion des risques efficace à tous les paliers et gestion efficace des risques suivant des processus permanents, appropriés et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> » Cadre de gestion des risques en place à tous les paliers de la Société et permettant de corriger les manquements » Tout besoin d'amélioration relevé est comblé rapidement et correctement.
» Résultats par rapport au budget d'exploitation	» Les résultats d'exploitation réels respectent à ± 5 pour 100 le budget d'exploitation.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

La SADC continue à marquer des points dans sa campagne de sensibilisation des Canadiens aux avantages et aux limites du régime fédéral d'assurance-dépôts. Dans cette optique, elle cherche précisément à joindre des publics-cibles pour les renseigner sur les modalités de base de l'assurance-dépôts, dont les plafonds de protection et les critères d'assurabilité, tout en mettant l'accent sur les types particuliers de dépôts qui sont assurés ou non.

Le programme de sensibilisation comporte plusieurs volets : la diffusion de messages télévisés et de publicités imprimées, le site web de la SADC, le service d'information téléphonique sans frais, un programme d'imprimés et de publications électroniques ainsi que les relations avec le grand public, les médias et les institutions membres. Bien que les annonces télévisées soient la composante clé du programme, stratégiquement parlant, toutes les activités sont conçues de façon à se compléter les unes les autres. Par exemple, les annonces publicitaires informent les publics-cibles non seulement sur l'assurance-dépôts mais aussi sur le service d'information téléphonique et le site web de la SADC.

Le programme vise entre autres à encourager les gens à se renseigner davantage sur l'assurance-dépôts. C'est d'ailleurs ce que les messages publicitaires télévisés invitent les déposants à faire, en plus de préciser la limite de protection et d'énumérer les produits qui ne sont pas assurables. Des progrès ont été marqués à cet égard : la SADC a enregistré une augmentation de 50 pour 100 des visites de son site web, de la première à la deuxième année du programme, une augmentation de 20 pour 100 des appels acheminés au service téléphonique, et une augmentation de 60 pour 100 des demandes de brochures d'information sur l'assurance-dépôts.

À long terme, la Société s'est notamment fixé comme objectif de faire passer à 70 pour 100 le degré de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et à la SADC d'ici la fin de la cinquième année du programme, en 2005-2006. Selon les résultats du sondage mené en 2001-2002, 60 pour 100 des personnes interrogées ont dit connaître l'existence de la SADC, soit une augmentation de 6 pour 100 par rapport à la première année du programme. Entre autres objectifs primordiaux, la Société vise également à faire passer à 50 pour 100 d'ici 2005-2006 (contre 29 pour 100 en 2001-2002), le niveau de connaissance du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 \$. Ces progrès ainsi que les résultats du sondage de 2002 indiquent que le programme est en bonne voie d'atteindre ces cibles.

Voici les principaux éléments de la stratégie de sensibilisation du public :

- » Dans le budget annuel de publicité télédiffusée, prévoir l'achat de créneaux qui permettront à la SADC d'optimiser sa visibilité auprès des principaux publics-cibles.
- » Solliciter la participation des institutions membres pour faire respecter le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et trouver d'autres moyens de communiquer toute l'information utile aux consommateurs de produits et de services financiers.
- » Répertorier et suivre de près les événements, occasions et activités (conférences, ateliers et autres tribunes) où des représentants de la SADC pourraient prendre la parole ou participer d'une façon ou d'une autre.
- » Intégrer d'autres fonctions interactives au site web de sorte à conférer un caractère plus immédiat et convivial aux échanges avec les utilisateurs.
- » Renforcer les partenariats avec les groupes et les associations de consommateurs afin d'optimiser les efforts de sensibilisation du public déployés par la SADC.
- » Cultiver les relations avec le public et les médias et entreprendre des activités de marketing en vue de mieux faire connaître la SADC et l'assurance-dépôts.
- » Explorer de nouveaux réseaux et supports qui permettent d'atteindre des segments des principaux publics-cibles et de leur communiquer l'information utile sur l'assurance-dépôts.
- » Poursuivre la révision du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*, le remodelage et la mise à jour du site web de la SADC et l'élaboration d'une norme graphique pour la Société.

La SADC envisage aussi une plus grande diffusion à ses institutions membres et au grand public de l'information et des données provenant de ses activités courantes. Elle fournira aux organismes de réglementation, aux institutions membres et à leurs associations professionnelles ainsi qu'à d'autres parties intéressées des renseignements et des conseils sur son régime d'assurance-dépôts et ses institutions membres.

SENSIBILISATION DU PUBLIC — PRINCIPALES STRATÉGIES DE SOUTIEN

- » Fournir aux organismes de réglementation, aux institutions membres et à leurs associations professionnelles ainsi qu'à d'autres parties intéressées des renseignements et des conseils sur le régime d'assurance-dépôts de la SADC et ses institutions membres
- » Mener des travaux de recherche économique et stratégique et élaborer des propositions visant à aider la SADC, le secteur des services financiers et la communauté internationale à promouvoir l'assurance-dépôts
- » Mettre en œuvre le programme de sensibilisation et d'information du public jusqu'à la fin de la période de cinq ans
- » Solliciter la participation des institutions membres pour faire respecter le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et trouver d'autres moyens de communiquer toute l'information utile aux consommateurs de produits et de services financiers
- » Prévoir et organiser la participation de représentants de la SADC à des conférences, ateliers et autres tribunes utiles
- » Intégrer d'autres fonctions interactives au site web de la SADC
- » Renforcer les partenariats avec les groupes et les associations de consommateurs

» Niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC	» Atteindre un degré de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC de 70 pour 100 d'ici 2005-2006
» Connaissance du plafond d'assurance de 60 000 \$	» Atteindre un niveau de connaissance du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 \$ de 50 pour 100 d'ici 2005-2006

PARTIE 4 : PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

Le plan financier quinquennal repose sur les hypothèses économiques et les prémisses de planification exposées à l'annexe C.

RÉSULTATS FINANCIERS — 2001-2002 ET 2002-2003

Cette section donne un aperçu du rendement obtenu par la SADC par rapport au plan, à l'égard des exercices se terminant le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN — PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

On trouvera à l'annexe D nos états financiers pro forma quinquennaux. Le tableau suivant résume les résultats de la Société dans certains secteurs clés pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

EXERCICES CLOS LE 31 MARS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002 Budget et plan approuvés	2002 Chiffres réels	2003 Budget et plan approuvés	2003 Prévisions
Revenu en primes	143	155	80	75
Intérêt sur encaisse et placements	45	36	24	32
Frais d'exploitation	22**	23	24	24
Bénéfice net d'exploitation*	23	13	0	8
Prêts à recouvrer	8	0	0	0
Réclamations à recouvrer	9	20	0	16
Provision pour pertes	13	6	0	6
Provision pour garanties	20	19	0	4
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400	500	400	500
Surplus	532	486	654	586
Investissements	0,6	0,6	0,9	0,9

* Intérêts créditeurs moins les frais d'exploitation

** Le montant approuvé dans le plan d'entreprise 2001-2002 à 2005-2006 était de 21 millions de dollars. Le conseil a approuvé un montant supplémentaire de 0,5 million de dollars destiné à la révision de la méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts.

RÉSULTATS DE 2001-2002 PAR RAPPORT AU PLAN

Le revenu en primes a dépassé les prévisions de 12 millions de dollars. Cet écart est attribuable à l'augmentation du volume des dépôts assurés et au changement de catégorie de prime de certaines institutions membres.

Les intérêts sur encaisse et placements étaient de 9 millions de dollars inférieurs aux prévisions du plan. Cet écart négatif résulte de rendements de placement plus faibles que prévu au cours de l'exercice, en raison de la baisse survenue dans les taux d'intérêt.

Les frais d'exploitation ont dépassé de 1 million de dollars les chiffres du plan. Cette différence s'explique essentiellement par : des honoraires d'experts plus élevés concernant l'étude du mode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts, le projet de déclaration électronique relative au *Règlement sur les primes différentielles* de la SADC et le système de remboursement des dépôts assurés ; des frais juridiques plus élevés liés à la diffusion des nouvelles *Normes de pratiques commerciales et financières saines* ; une augmentation des coûts relatifs au personnel temporaire nécessaire pour combler des postes pendant une période déterminée ; les dépenses d'impression et de papeterie ou articles de bureau engagés à l'égard de la diffusion des nouvelles Normes.

Au 31 mars 2002, les prêts à recouvrer étaient de 8 millions de dollars inférieurs au plan, en raison de la radiation du solde d'un prêt à l'origine de la réduction de 8 millions de dollars du solde d'ouverture. Au 31 mars 2002, la SADC avait recouvré tous ses prêts.

Le solde des réclamations à recouvrer dépassait de 11 millions de dollars les prévisions du plan en raison de délais dans les recouvrements attendus de plusieurs institutions en liquidation, contrebalancés en partie par des recouvrements accélérés dans plusieurs autres dossiers de liquidation.

La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer était inférieure au plan de 7 millions de dollars en raison essentiellement de la radiation d'un prêt à recouvrer.

La provision pour garanties a été de 1 million de dollars inférieure aux chiffres du plan, ce qui s'explique principalement par des écarts dans l'échelonnement des paiements prévus par les ententes de garantie de découvert consenties à la Banque Toronto-Dominion et par une réduction de la provision correspondante.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts était de 100 millions de dollars plus élevée que prévu en raison de l'adoption, le 31 mars 2002, d'un mode de provisionnement des pertes amélioré.

Le surplus accumulé était de 46 millions de dollars inférieur au plan.

Les dépenses réelles d'investissement étaient pratiquement identiques aux chiffres du budget.

PRÉVISIONS POUR 2002-2003 PAR RAPPORT AU PLAN APPROUVÉ

Le revenu en primes devrait être de 5 millions de dollars inférieur aux chiffres du plan approuvé, en raison essentiellement du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres et d'une augmentation des dépôts assurés plus faible que prévu.

Les intérêts sur encaisse et placements devraient dépasser de 8 millions de dollars les chiffres du plan approuvé en raison de soldes de trésorerie plus élevés et de rendements de placement supérieurs aux prévisions.

Les frais d'exploitation devraient correspondre au budget.

Les réclamations à recouvrer devraient dépasser de 16 millions de dollars le plan approuvé. Cette différence s'explique par le report de certains recouvrements attendus de diverses institutions en liquidation.

La provision pour pertes sur réclamations devrait s'élever à 6 millions de dollars de plus que prévu en raison de délais dans les recouvrements attendus qui retardent aussi la radiation du solde des réclamations de la provision.

La provision pour garanties devrait être de 4 millions de dollars supérieure au plan approuvé étant donné les écarts d'échelonnement des paiements prévus par les ententes de garantie de découvert consenties à la Banque Toronto-Dominion.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait s'élever à 100 millions de dollars de plus que prévu dans le plan approuvé en raison de l'adoption, le 31 mars 2002, du mode de provisionnement des pertes amélioré.

Le surplus accumulé devrait atteindre 68 millions de dollars de moins que prévu dans le plan approuvé. Les dépenses d'investissement devraient correspondre au budget approuvé de 850 000 \$.

PLAN FINANCIER QUINQUENNAL

La SADC prévoit que le revenu en primes de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 atteindra 78 millions de dollars.

Les prévisions concernant le revenu en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 se fondent sur le maintien du taux de prime en vigueur en 2002-2003 pour chacune des quatre catégories de tarification. Aux fins de la planification, on suppose que la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2003, et que la croissance des dépôts correspondra aux hypothèses économiques présentées à l'annexe C. Suivant la pratique de la SADC, les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture et du profil de risque des institutions membres. En conséquence, le revenu en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 pourrait différer de façon significative des montants indiqués dans le plan d'entreprise.

Au cours de la période de planification quinquennale, le revenu en primes devrait atteindre 411 millions de dollars, les revenus de placement 232 millions de dollars et les frais d'exploitation 131 millions de dollars. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfiques et doit payer de l'impôt sur ses revenus imposables. Elle peut cependant reporter certaines de ses pertes en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs. L'avantage fiscal lié à ces pertes expire en 2004-2005, et les revenus imposables d'exercices ultérieurs seront assujettis à l'impôt des sociétés.

La SADC dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations au titre des garanties pendant l'exercice 2003-2004.

Les provisions pour pertes sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Aux fins de la planification financière et comme on l'a expliqué plus tôt, aucune nouvelle faillite n'est prévue au cours de la période quinquennale, mais s'il devait en survenir une, les provisions et le surplus de la SADC pourraient s'en ressentir.

Les budgets indiquent que la valeur réalisable nette des réclamations restant à recouvrer (14 millions de dollars au 31 mars 2002) sera entièrement éliminée au cours de la période de planification. La Société prévoit recouvrer 4 millions de dollars de réclamations impayées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003. Au cours de la période de planification, elle prévoit par ailleurs des recouvrements supplémentaires de 8 millions de dollars au titre de réclamations en cours ainsi que la radiation du solde de 2 millions de dollars.

L'obligation que représentent les ententes de garantie de découvert accordées à la Banque Toronto-Dominion, estimée à 4 millions de dollars au 31 mars 2003, devrait s'éteindre d'ici la fin de l'exercice 2003-2004.

La SADC s'attend à enregistrer un surplus accumulé de 690 millions de dollars au 31 mars 2004, et de 1 080 millions de dollars au 31 mars 2008, conformément aux hypothèses de planification présentées à l'annexe C.

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement. Elle finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres et les intérêts sur encaisse et placements. Aucun emprunt ni aucun coût d'emprunt ne sont prévus pendant la période de planification.

BUDGET D'EXPLOITATION — 2003-2004

Le budget d'exploitation pour 2003-2004 (voir l'état pro forma des résultats et du surplus à l'annexe D) comporte des intérêts sur encaisse et placements de 39 millions de dollars et des frais d'exploitation de 25 millions de dollars.

Le budget d'exploitation pour 2003-2004 devrait dépasser de 1 million de dollars environ celui de 2002-2003. Cet écart positif s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts salariaux et autres coûts liés au personnel en place et à plusieurs petites augmentations découlant de la mise en œuvre en temps opportun des plans d'exploitation qui appuient les stratégies présentées à la partie 3.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS — 2003-2004

Le budget des investissements pour 2003-2004 est de 700 000 \$.

Le tableau qui suit donne les grands postes du budget des investissements.

ANALYSE DES BUDGETS DES INVESTISSEMENTS

EXERCICES CLOS LE 31 MARS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2002 Chiffres réels	2003 Plan	2003 Prévisions	2004 Plan
Mobilier et équipement	52	150	150	100
Matériel informatique	510	700	700	600
Total	562	850	850	700

La mise à niveau des systèmes informatiques de la SADC se poursuivra en 2003-2004 conformément au plan de gestion du cycle de vie des installations prévu dans le plan stratégique de la SADC en matière de systèmes informatiques. La SADC fera l'acquisition d'équipement supplémentaire pour assurer la réussite des stratégies d'entreprise mises en place pour qu'elle soit en mesure d'intervenir immédiatement et pour améliorer l'information en investissant dans la technologie. Ces stratégies sont décrites à la partie 3.

PLAN D'EMPRUNT

GESTION DE LA DETTE

La SADC n'avait aucune dette en souffrance au 30 septembre 2002 et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification. Les seules obligations qu'elle doit encore honorer concernent des garanties en cours fournies dans le cadre d'ententes de garanties de découvert, qui prendront fin en 2003-2004. À cet égard, la Société dispose de liquidités suffisantes.

Conformément à ses politiques en matière de trésorerie, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques (UGR) est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, d'une manière conforme aux politiques de trésorerie approuvées par le conseil d'administration de la Société. L'UGR se réunit tout au long de l'année.

PLAN D'EMPRUNT

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. La Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser six milliards de dollars. La Loi permet aussi au ministre d'imposer à la SADC des droits pour le renforcement de son crédit lorsque cette dernière contracte des emprunts.

La SADC peut par ailleurs emprunter, en cas de besoin, en émettant du papier commercial et des titres de créance à moyen terme au pays et à l'étranger. La Société a conçu un aide-mémoire qui sert à gérer ce programme. Ce dernier pourrait être rajusté en fonction des besoins de la Société (bien qu'aucun emprunt ne soit prévu pendant la période de planification). Toute émission de titres de créance dans le cadre du programme d'emprunt doit toutefois être approuvée par le conseil d'administration ainsi que par le ministre.

La SADC dispose d'une politique de trésorerie générale et de politiques de trésorerie en matière de placements, de gestion de la dette et de gestion du risque. Comme le prévoient ces politiques, elles sont revues au moins une fois l'an par la direction de la Société et toute modification doit être approuvée par le conseil d'administration.

Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille liquide et à faible risque. Toutefois, comme elle veut continuer à générer des revenus en primes et de placement, elle a examiné cette stratégie pour s'assurer que celle-ci est bien adaptée à la conjoncture et aux stratégies d'ensemble de l'organisation. L'examen a surtout porté sur les changements potentiels qui permettraient à la SADC de continuer à maintenir un portefeuille de liquidités à faible risque tout en tirant parti d'autres occasions d'optimisation de ses revenus de placement. À la lumière de cet examen, des révisions sont apportées à la politique de placement de l'organisation et une version révisée de celle-ci ainsi qu'une politique sur les liquidités seront soumises à l'approbation du conseil d'administration en 2003.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

BESOINS EN EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous résume les besoins en effectifs pour la période de planification.

**BESOINS EN EFFECTIFS : NOMBRE DE POSTES PERMANENTS
DE 2001-2002 à 2007-2008**

Division/Service	Plan d'entreprise 2001-2002	Plan d'entreprise 2002-2003	2003-2004 Plan	2005-2008 Plan
	Chiffres réels*	Plan approuvé		
Finances et administration	39	40	41	41
Assurance et évaluation des risques	26	26	26	25
Exploitations régionales	14	12	14	14
Direction générale :				
» Présidence	5	5	5	6
» Services de vérification et de consultation	2	2	2	2
» Services juridiques	5	5	5	5
» Ressources humaines	6	6	6	6
	18	18	18	19
Total	97	96	99	99

*Au 31 décembre 2002

ANNEXE A : APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

PROFIL DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Loi sur la SADC). La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La SADC rend compte au Parlement, par l'entremise du ministre des Finances, qui délègue certaines de ses responsabilités relatives à la SADC au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales. Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances, du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du surintendant des institutions financières et d'un surintendant adjoint des institutions financières ou d'un autre représentant officiel du surintendant. Il y a également cinq membres issus du secteur privé. Le gouverneur en conseil nomme le président, les cinq administrateurs issus du secteur privé et le président et chef de la direction de la SADC.

Aux termes de sa loi constitutive, la Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle de dépôts, de veiller à ce que ses institutions membres suivent des pratiques commerciales et financières saines et de favoriser d'une manière générale la stabilité du système financier canadien. Ces trois fonctions doivent être remplies dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les risques de perte pour la Société.

Pour mener à bien son travail d'évaluation et de gestion des risques liés à l'assurance-dépôts, la SADC peut imposer des conditions d'adhésion (par le biais de sa Police d'assurance-dépôts et des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*), contrôler l'adhésion de nouveaux membres, fixer les primes d'assurance-dépôts et prendre les mesures nécessaires au besoin (fermeture d'institutions membres en difficulté, remboursement des dépôts assurés, réclamations contre des institutions faillies et réalisation des actifs de ces dernières, par exemple).

Sauf cas particulier (c'est-à-dire en cas d'examen spécial ou d'examen préparatoire pour évaluer les risques auxquels s'expose la Société), la SADC n'a pas le rôle d'une autorité de surveillance. Aux termes de la Loi sur la SADC, la Société compte sur l'appui du Bureau du surintendant des institutions financières et des organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel des institutions membres en son nom. Toutefois, elle travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation afin de déterminer l'étendue de l'examen annuel et la forme du rapport y afférent, particulièrement les mesures à prendre envers certaines institutions membres, s'il y a lieu.

En plus des pouvoirs que lui confère sa loi constitutive, la SADC peut exercer des pouvoirs auxiliaires. La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* énonce, par exemple, les dispositions applicables aux sociétés d'État. Aux termes de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, la Société peut octroyer des prêts à court terme à des associations coopératives de crédit ou à des organismes gouvernementaux qui assurent des dépôts, au sens où l'entend cette loi, afin de leur permettre de répondre à leurs besoins de liquidités. Cependant, elle n'assure pas les dépôts et les titres de créance d'associations coopératives de crédit ou d'organismes gouvernementaux qui assurent des dépôts. La SADC agit comme courroie de transmission de ces fonds fédéraux vers les institutions membres. Elle n'assume aucun risque financier. Jusqu'à présent, aucune demande n'a été faite en vertu de cette loi.

INSTITUTIONS MEMBRES

Seules sont membres de la Société des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Pour adhérer au régime d'assurance-dépôts, les institutions financières doivent présenter à la SADC une demande qui doit recevoir l'approbation de son conseil d'administration. Les institutions provinciales doivent par ailleurs obtenir l'autorisation de la province dans laquelle elles ont été constituées.

COUVERTURE D'ASSURANCE

Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables est de 60 000 \$ par personne dans chaque institution membre. La Société fournit une assurance distincte à l'égard des dépôts assurables détenus en propriété conjointe, en fiducie, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite, dans des fonds enregistrés de revenu de retraite, et des comptes de taxes hypothécaires, qui ne peut dépasser 60 000 \$ pour chacun de ces types de dépôts.

PRIMES

La Société finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est déterminé en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution au 30 avril de chaque année. Jusqu'à 1999, le taux de prime était le même pour toutes les institutions membres. En 1999, la Société a adopté un barème de primes différentielles qui comporte quatre catégories de prime, variant en 2002-2003 de un sixième pour cent à un quarante-huitième pour cent des dépôts assurés. En 2002-2003, les institutions membres ont payé 75 millions de dollars en primes établies selon ce barème.

DÉPÔTS EFFECTUÉS AU QUÉBEC

La province de Québec est dotée de son propre régime qu'administre la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (RADQ). Aux termes d'une entente conclue entre la Société et la RADQ, les dépôts faits au Québec dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale sont garantis par la RADQ, tandis que les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions sont assurés par la Société. La limite combinée de la protection offerte par la Société et par la RADQ est fixée à 60 000 \$. La Société assure les dépôts confiés aux institutions membres fédérales, quelle que soit la province où ces dépôts sont effectués.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

31 DÉCEMBRE 2002

RONALD N. ROBERTSON
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada

VIATEUR BERGERON
Associé
Bergeron, Gaudreau, Laporte
Gatineau

JOHN DORAN
Surintendant auxiliaire, Surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
(*membre d'office*)

BILL KNIGHT
Commissaire, Agence de la consommation
en matière financière du Canada
(*membre d'office*)

KEVIN G. LYNCH
Sous-ministre des Finances
(*membre d'office*)

DARRYL J. RAYMAKER
Associé
Raymaker, Bontorin
Calgary

CHARLES FREEDMAN
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(*substitut du gouverneur de la Banque du Canada*)

TRACEY BAKKELI
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

DAVID A. DODGE
Gouverneur de la Banque du Canada
(*membre d'office*)

H. GARFIELD EMERSON
Président du cabinet national
et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Toronto

NICHOLAS LE PAN
Surintendant des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions
financières
(*membre d'office*)

GRANT MORASH
Conseiller financier
Halifax

JULIE DICKSON
Surintendante auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions
financières
(*substitut du surintendant des institutions
financières*)

MICHAEL HORGAN
Sous-ministre délégué principal
Ministère des Finances
(*substitut du sous-ministre des Finances*)

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA SADC

JEAN PIERRE SABOURIN
Président et chef de la direction

GUY L. SAINT-PIERRE
Vice-président directeur et
chef de l'exploitation

WAYNE ACTON
Premier vice-président
Exploitations régionales

BERT C. SCHEEPERS
Premier vice-président
Finances et administration
et directeur financier

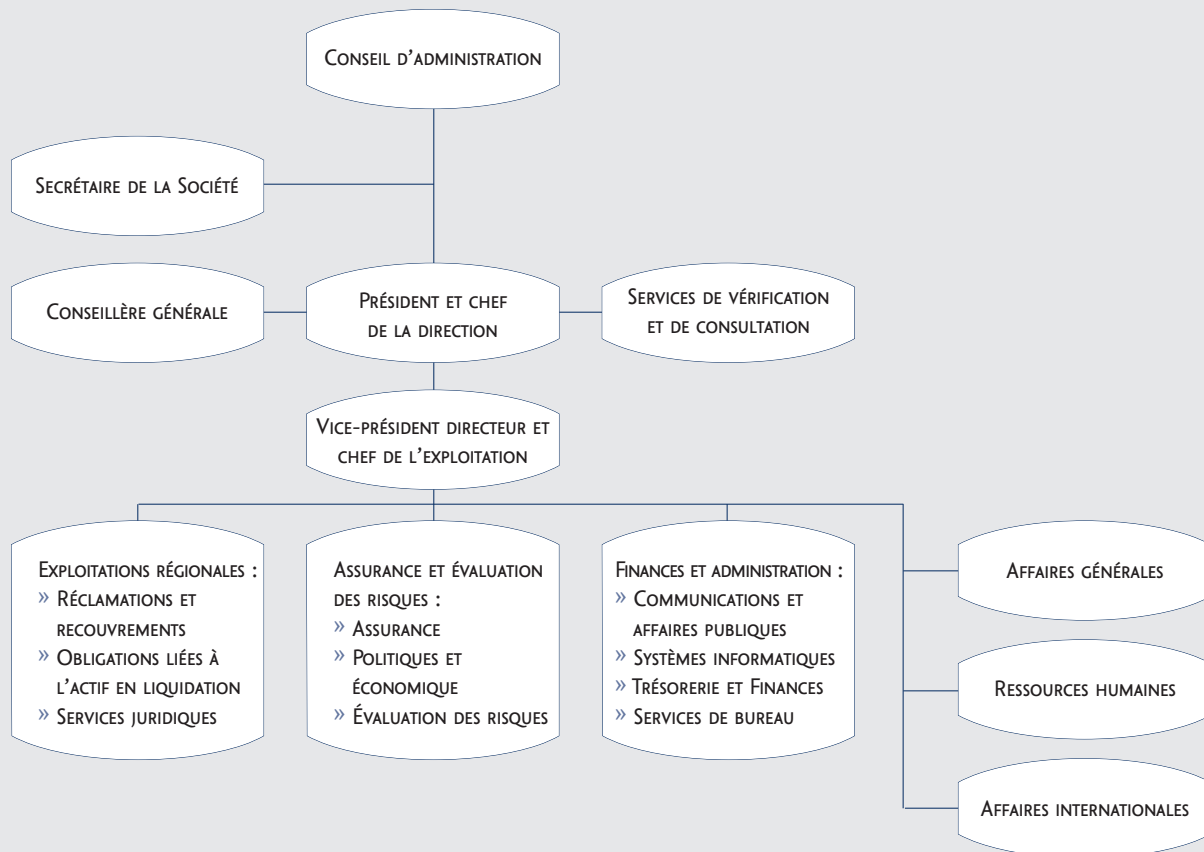
MICHÈLE BOURQUE
Première-vice présidente (intérim)
Assurance et évaluation des risques

M. CLAUDIA MORROW
Secrétaire de la Société

GILLIAN STRONG
Conseillère juridique générale

THOMAS J. VICE
Directeur principal des Finances et
trésorier

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FAITS HISTORIQUES

FAIT	DONNÉES LES PLUS RÉCENTES (TOUS LES CHIFFRES SONT CEUX AU 31 MARS 2002 SAUF INDICATION CONTRAIRE.)
Année de constitution en personne morale	1967
Constitution en personne morale	Société d'État - Partie I, Annexe III de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>
Dépenses d'exploitation – 2001-2002	22,8 millions de dollars
Dépenses d'investissement – 2001-2002	0,6 million de dollars
Bénéfice net d'exploitation – 2001-2002	31,5 millions de dollars
Surplus	486 millions de dollars
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500 millions de dollars
Postes permanents approuvés – 2002-2003	99
Nombre d'institutions membres – 31 décembre 2002	Banques canadiennes et filiales – 39
	Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes – 23
	Filiales de banques étrangères – 27
	<i>Total</i> – 89
	Institutions fédérales – Banques – 35
	Institutions fédérales –
	Sociétés de fiducie et de prêt – 47
	Institutions provinciales – 7
	<i>Total</i> – 89
Total des dépôts assurés – 30 avril 2002	Banques canadiennes et filiales – 327,56 milliards de dollars
	Filiales de banques étrangères – 12,6 milliards de dollars
	Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes – 6,7 milliards de dollars
	<i>Total</i> : 346,8 milliards de dollars
	Institutions fédérales – 345,9 milliards de dollars
	Institutions provinciales – 0,9 milliard de dollars <i>Total</i> – 346,8 milliards de dollars
Historique des changements de taux de prime	1967 – 1/30 %
	1986 – 1/10 %
	1993 – 1/8 %
	1994 – 1/6 %
	Depuis 1999 – Primes différentielles

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FAITS HISTORIQUES (SUITE)

FAIT	DONNÉES LES PLUS RÉCENTES (TOUS LES CHIFFRES SONT CEUX AU 31 MARS 2002 SAUF INDICATION CONTRAIRE.)
Primes perçues en 2002-2003	75,4 millions de dollars
Total des primes perçues depuis 1967	5,6 milliards de dollars
Total des rabais de primes accordés aux institutions membres depuis 1967	9 millions de dollars
Nombre de faillites d'institutions membres depuis 1967	43
Total des dépôts assurés par la SADC que détenaient les institutions membres qui ont fait faillite depuis 1967	23,4 milliards de dollars (25,9 milliards de dollars en dépôts moins 2,5 milliards de dollars en dépôts non assurés)
Nombre de faillites réglées au moyen des stratégies d'intervention suivantes :	
» Liquidation formelle	24
» Contrat de gestion/Entente de représentation	10
» Transaction commerciale facilitée par la SADC	9
Nombre d'ex-institutions membres dont l'actif est sous administration	9
Nombre de faillites où les dépôts assurés ont été remboursés aux déposants par la SADC ou par un tiers ou ont été virés à une autre institution membre	25
Total des intérêts payés sur les emprunts au Trésor depuis 1967	1,74 milliard de dollars
Recouvrement judiciaire contre des administrateurs, des dirigeants et des vérificateurs jusqu'à présent	200 millions de dollars
Total de l'impôt sur le revenu payé par la SADC depuis 1967	28 millions de dollars
Total des dividendes payés au gouvernement depuis 1967	5 millions de dollars
Nombre de consultations du site web en 2002	263 000
Nombre d'appels acheminés au service d'information sans frais en 2002	16 300

ANNEXE B : INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC

Dans l'ensemble, les institutions membres se sont très bien tirées d'affaire dans la conjoncture financière actuelle. Les institutions membres qui exploitent le marché de détail enregistrent des résultats particulièrement favorables. Elles profitent en effet des bas taux d'intérêt au pays, favorables à la croissance de leurs portefeuilles de prêts hypothécaires et personnels. Les défauts de paiement de grosses entreprises et le rendement décevant de certains secteurs du marché ont poussé les institutions membres à se rabattre sur le crédit de détail, ce qui a ravivé la concurrence sur ce marché. Cette situation a amené certaines institutions membres de petite taille ou de taille moyenne à accroître progressivement leurs activités de crédit immobilier, y compris les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts-relais pour la construction et les prêts hypothécaires de second ordre. Les taux de défaillance demeurent toutefois faibles et les bénéfices de ces institutions membres ne cessent de croître.

Les institutions membres qui gèrent d'importants portefeuilles de prêts à des entreprises américaines et à des sociétés des secteurs des télécommunications, des médias et de la technologie ont vu leur rentabilité diminuer. Il en va de même pour les institutions ayant accordé des prêts dans des pays à la santé économique précaire (Brésil et Argentine, par exemple). Néanmoins, les bénéfices des plus grandes institutions membres de la SADC, qui comptent un grand nombre de clients à l'étranger et d'entreprises clientes, demeurent généralement appréciables (7,3 milliards de dollars pour les trois premiers trimestres de 2002, sur une base annualisée), même s'ils sont moins élevés que l'année précédente.

Malgré une certaine détérioration de la qualité de l'actif des institutions membres, la proportion des éléments non productifs demeure à des creux historiques (0,87 pour 100 de l'actif global au troisième trimestre de 2000, comparativement à 4,08 pour 100 à la fin de 1992). En outre, les pratiques de gestion des risques se sont généralement améliorées, et le niveau relativement élevé de la capitalisation et des provisions générales sert à atténuer sensiblement le risque. Le ratio des fonds propres à risque pour l'ensemble des institutions membres de la SADC s'établissait à 12,3 pour 100 à la fin du troisième trimestre de 2002, tandis que les provisions générales représentaient 0,95 pour 100 de l'actif global pondéré en fonction des risques. En outre, les institutions membres ont consacré des ressources financières et humaines considérables à l'élaboration de mécanismes de gestion des risques servant à reconnaître, à surveiller et à atténuer les risques liés à leurs activités. Il existe également de nouveaux produits servant à réduire le risque, comme par exemple l'assurance de portefeuille et les options et autres instruments dérivés de crédit. Nous prévoyons que les pratiques de gestion des risques continueront d'évoluer, entre autres grâce à la mise en œuvre prochaine du nouvel accord de Bâle.

L'instabilité des marchés financiers et boursiers a rogné une partie des bénéfices de certaines institutions membres. Celles qui misent pour une bonne part sur le marché des capitaux pour soutenir leurs gains ont été particulièrement touchées par la chute des cours boursiers et de la confiance des investisseurs. Ceux-ci ont par ailleurs manifesté un certain degré d'inquiétude quant à la véracité des revenus déclarés et à la qualité de la régie des entreprises. Bien que l'on insiste depuis peu sur l'importance d'une saine régie des entreprises aux États-Unis et que les sociétés publiques fassent l'objet de vérifications indépendantes, les scandales comptables et les cas de pratiques répréhensibles qui font les manchettes depuis un an ont érodé la confiance d'un bon nombre d'investisseurs financiers. Cette perte de confiance s'est traduite par des ventes massives d'actions ordinaires et de parts de fonds communs de placement, ce qui a nui au potentiel de rentabilité des services de banque d'affaires et de gestion de patrimoine.

Il faut s'attendre à de nouveaux changements et de nouveaux risques au cours des cinq prochaines années. La technologie continuera de faire évoluer la structure du secteur des services financiers — il suffit de songer au nombre croissant d'opérations financières effectuées dans Internet, par exemple — et d'imposer de nouvelles exigences aux systèmes de paiement existants. La technologie facilite l'arrivée sur le marché d'institutions non réglementées, ce qui accroît la concurrence. La technologie facilite aussi la mondialisation, ce qui fait ressortir la nécessité de disposer de systèmes de paiement de plus en plus efficaces et sûrs à l'échelle de la planète.

Si les institutions membres qui s'attaquent à de nouveaux marchés peuvent susciter de nouveaux risques et de nouveaux défis sur le plan de la réglementation, leurs activités sont également source d'une répartition plus étendue des risques géographiques, de nouvelles occasions d'affaires, d'économies de coûts et de rentabilité.

Voici une liste des principaux facteurs de risque anticipés pour les institutions membres au cours de la période de planification : le maintien des dépenses de consommation et des bénéfices des entreprises, le rendement à long terme des marchés financiers, la durabilité de l'essor actuel du marché de l'immobilier, l'évolution des taux d'intérêt, la question de savoir si la perte de confiance à l'égard de l'information financière des sociétés se poursuivra, l'incidence des nouvelles exigences relatives aux fonds propres réglementaires (Nouvel accord de Bâle) et la complexité grandissante des activités, structures organisationnelles, nouvelles technologies et nouveaux produits des institutions membres.

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC disposent de bonnes assises et il semble probable qu'elles continueront d'enregistrer de bons résultats.

INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC

	Nombre d'institutions membres				
	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	39	39	41	37	35
Filiales de banques étrangères	27	29	35	45	46
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	23	26	25	29	32
Total	89	94	101	111	113

	Total des dépôts (millions de dollars)					Dépôts assurés (millions de dollars)				
	2002	2001	2000	1999	1998	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	951 665	910 341	864 559	770 727	750 107	327 517	322 475	312 760	272 749	264 971
Filiales de banques étrangères	50 395	56 938	60 197	59 585	63 440	12 634	10 468	8 753	8 354	7 455
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	7 913	7 586	6 273	49 076	48 918	6 685	6 541	5 529	35 475	35 988
Total	1 009 973	974 865	931 029	879 388	862 465	346 836	339 484	327 042	316 578	308 414

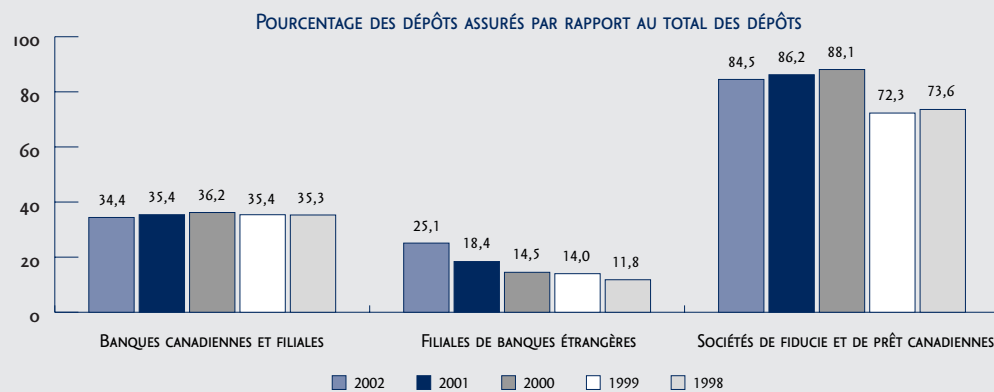
ANNEXE B : INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC

	Pourcentage du total des dépôts assurés					Dépôts assurés / total des dépôts (%)				
	2002	2001	2000	1999	1998	2002	2001	2000	1999	1998
Banques canadiennes et filiales	94,5	95,0	95,6	86,2	85,9	34,4	35,4	36,2	35,4	35,3
Filiales de banques étrangères	3,6	3,1	2,7	2,6	2,4	25,1	18,4	14,5	14,0	11,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,9	1,9	1,7	11,2	11,7	84,5	86,2	88,1	72,3	73,6
Total	100	100	100	100	100	34,3	34,8	35,1	36,0	35,8

Les écarts entre les totaux fournis dans le présent plan et ceux du plan antérieur sont dus à des modifications apportées par certaines institutions à leur déclaration de dépôts assurés.

Primes différentielles, dépôts assurés et totaux au 30 avril de chaque année.

Nombre de membres au 31 décembre de chaque année.



LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES QUI ONT FAIT FAILLITE

ANNÉE	COMPAGNIE	ANNÉE	COMPAGNIE
1968	Security Trust	1987	Northwest Trust Company Principal Savings & Trust Company
1970	Commonwealth Trust	1988	Financial Trust Company
1980	Astra Trust Company	1990	Compagnie d'épargne et d'hypothèques Settlers
1982	District Trust Company	1991	Banque de Crédit et de Commerce-Canada La Compagnie Trust Standard La Société de Prêts Standard Saskatchewan Trust Company
1983	Amic Mortgage Investment Corporation Crown Trust Company Greymac Mortgage Corporation Greymac Trust Company Seaway Mortgage Company Seaway Trust Company Société de fiducie Fidélité	1992	Compagnie Trust Central Guaranty First City Trust Company Shoppers Trust Company Société d'hypothèque Central Guaranty Société d'hypothèque First City
1984	Northguard Mortgage Company	1993	Compagnie Trust Prenor du Canada Dominion Trust Company
1985	Banque Commerciale du Canada Compagnie de placements hypothécaires CCB Compagnie Pioneer Trust Continental Trust Company London Loan Limited Norbanque Western Capital Trust	1994	La Compagnie de fiducie Confédération Monarch Trust Company
1986	Banque de la Colombie-Britannique Société d'hypothèques de la Banque de la Colombie-Britannique Columbia Trust Company	1995	Compagnie de fiducie Income Compagnie Trust Nord Américain Société d'hypothèques NAL
		1996	Société de placements hypothécaires Security Home

ANNEXE C : HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

Le revenu en primes de la SADC dépend du volume des dépôts assurés que détiennent les institutions membres ainsi que de la catégorie de tarification et du taux de prime différentielle de chacune d'entre elles. La croissance des dépôts assurés dépend de nombreux facteurs, dont la croissance économique globale, les taux d'intérêt, la croissance du revenu, de même que la façon dont les consommateurs répartissent leurs revenus et leurs économies entre les instruments financiers. Ces facteurs ont une influence sur la composition de l'agrégat M2+ (qui regroupe les dépôts en numéraire, les dépôts à préavis et les dépôts à terme fixe dans les banques à charte et les sociétés de fiducie et de prêt) et par là-même sur l'évolution des dépôts assurés. Les prévisions de la SADC concernant les dépôts assurés se fondent essentiellement sur les hypothèses avancées par la plus récente enquête que le ministère des Finances a réalisée auprès des prévisionnistes du secteur privé et sur les prévisions produites par la Banque du Canada à l'égard de l'agrégat M2+, à partir de l'enquête. Cette information suggère l'évolution suivante pour les cinq prochaines années :

- » La croissance annuelle moyenne du Produit intérieur brut (PIB) devrait être de 3,1 pour 100 pendant la période de planification (de 2003-2004 à 2007-2008).
- » L'inflation, mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), devrait être de 2,1 pour 100 par an en moyenne pour la période de planification.
- » Le taux d'intérêt applicable aux bons du Trésor canadien à trois mois se maintiendra vraisemblablement autour de 4,6 pour 100 en moyenne pendant la période visée par les prévisions.

Entre le 1^{er} mai 2001 et le 30 avril 2002, le total des dépôts assurés a augmenté de 2,2 pour 100, soit une hausse légèrement plus faible que le taux de 2,9 pour 100 prévu dans le précédent plan d'entreprise de la SADC. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette différence. Si la croissance des dépôts est demeurée soutenue pendant l'exercice, c'est essentiellement en raison de l'augmentation des dépôts de gros par rapport aux dépôts de particuliers. Par ailleurs, les fonds du marché monétaire (au nombre des principaux produits de substitution) peuvent avoir bénéficié du fait que les taux d'intérêt payés sur les dépôts sont demeurés très bas.

À la lumière des hypothèses économiques avancées dans l'enquête de septembre 2002 et des prévisions à l'égard de l'agrégat M2+, la SADC s'attend à ce que le volume des dépôts assurés croisse à un taux annuel moyen de 2,9 pour 100 durant la période de planification. Il faut cependant se rappeler que la croissance des dépôts assurés a tendance à être volatile. Tout changement inattendu dans le comportement des consommateurs et l'indicateur psychologique des marchés, et même des facteurs comme la restructuration des institutions pourraient, d'une année à l'autre, faire considérablement varier la croissance des dépôts par rapport aux moyennes prévues pour la période de planification.

PRÉMISSSES DE PLANIFICATION

Le présent plan d'entreprise et tous les plans d'exploitation et budgets des ressources qui s'y rapportent reposent sur les prémisses de planification présentées ici. Ces hypothèses clés représentent les meilleures estimations de la SADC quant aux tendances qui pourraient vraisemblablement marquer la période de planification.

Notre plan quinquennal repose sur les prémisses suivantes :

MANDAT LÉGAL

Aucun changement important n'est prévu dans le mandat officiel de la SADC au cours de la période de planification.

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE

Au Canada, le régime de réglementation et de surveillance reposera encore sur une coordination et des liens de collaboration étroits entre les autorités du secteur public responsables de la stabilité financière du pays et membres du filet canadien de sécurité financière, axés sur le renforcement constant de la qualité de ce régime.

ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS

Au cours de la période de planification, aucun changement important ne surviendra dans les éléments de l'assurance-dépôts en ce qui a trait par exemple à la méthode de financement de l'assurance-dépôts, au plafond d'assurance et aux produits assurables.

FAILLITES D'INSTITUTIONS MEMBRES

Bien que la SADC cherche à réduire les risques de faillite d'institutions membres et les coûts y afférents, tant en sa qualité d'assureur qu'à titre d'intervenant dans le filet de sécurité financière, elle doit cependant s'attendre à des pertes éventuelles. L'expérience montre que, de temps à autre, la viabilité ou la solvabilité de certaines institutions membres posera problème et nécessitera une intervention. Le moment et les circonstances de telles situations sont difficiles à prévoir exactement.

Les institutions membres ont, ces dernières années, profité d'une conjoncture économique favorable et enregistré d'excellents résultats financiers, ce qui a permis le renforcement de leur capital. Elles ont aussi amélioré leurs méthodes de gestion des risques et la fiabilité de leurs pratiques commerciales et financières. Tout compte fait, la plupart d'entre elles sont donc bien équipées pour faire face aux conséquences d'un ralentissement économique dans certains secteurs.

La stratégie permanente de la SADC consiste à disposer d'une équipe prête et proactive. Cela signifie que la SADC doit avoir accès à du financement et avoir en place des plans pour pouvoir intervenir et apporter des solutions en cas de faillites éventuelles. Le secteur des services financiers, qui change rapidement, exige que la SADC réévalue constamment ses plans d'urgence pour s'assurer qu'ils demeurent adaptés à la complexité et à la variété des produits, et à l'envergure géographique des institutions financières, et qu'elle trouve différentes options de règlement des faillites.

Si le profil de risque d'une institution membre se dégrade au point de faire courir un risque à la SADC, celle-ci travaillera en étroite collaboration avec d'autres membres du filet de sécurité financière pour dégager l'option de règlement qui convient le mieux. Un budget d'intervention distinct visant à couvrir les frais qui s'imposent sera soumis à l'approbation du conseil d'administration qui recevra également un plan d'exploitation révisé ainsi qu'un Plan d'entreprise révisé si le coût d'ensemble est considérable.

NOMBRE D'INSTITUTIONS MEMBRES

La SADC ne prévoit pas de changement majeur dans le nombre de ses institutions membres pendant la période de planification. Au 31 décembre 2002, la SADC comptait 89 institutions membres, soit cinq de moins qu'à l'exercice précédent. Cette diminution découle de la fusion d'institutions membres,

de l'établissement de nouvelles succursales et de la désaffiliation de certains membres (qui permet aux banques étrangères acceptant uniquement des dépôts de gros (150 000 \$ et plus) d'exercer leurs activités sans être membre de la SADC). La politique gouvernementale visant à accroître la concurrence au sein du secteur financier devrait mener à l'établissement d'un certain nombre de nouvelles institutions financières au cours de la période de planification. L'ajout de nouveaux membres à la liste des institutions membres de la SADC sera probablement compensé par le retrait d'autres membres en cas de consolidation future chez certaines institutions membres ou advenant l'annulation de leur assurance-dépôts.

RESSOURCES HUMAINES

Conformément à son plan stratégique en matière de ressources humaines, la SADC maintiendra des effectifs de base hautement qualifiés pour appuyer ses plans d'exploitation et ses stratégies d'entreprise à l'aide d'activités permanentes de planification de la relève, de formation et de perfectionnement.

Pour la SADC, le défi consiste à attirer et à conserver des effectifs hautement qualifiés et très motivés. Elle compte le faire en offrant un milieu de travail très attirant — caractérisé par des salaires et des avantages concurrentiels, un climat de travail positif, des outils de travail efficaces et de la formation appropriée — qui peut aussi s'adapter au style de vie des employés et répondre à leurs besoins particuliers.

La SADC fonctionne en se fiant à un noyau d'employés spécialisés et à des mécanismes qui lui permettent de mobiliser des effectifs supplémentaires au besoin. Ces effectifs peuvent être engagés directement par la SADC ou indirectement par les liquidateurs ou les syndicats, ou dans le cadre d'ententes de sauvegarde ou de réduction progressive des opérations d'une institution membre. Ces mécanismes peuvent prévoir l'embauche d'employés additionnels, de personnel à contrat, de consultants, d'experts juridiques, de spécialistes en insolvabilité et d'autres fournisseurs de services au besoin. Dans l'ensemble, le nombre d'années-personnes formant les effectifs de base de la SADC devrait donc demeurer relativement constant tout au long de la période de planification. Cependant, ces effectifs et leur affectation pourraient varier selon les changements opérés dans les stratégies déployées pour répondre à l'évolution de la conjoncture ou si des changements surviennent dans l'ampleur du risque posé par l'ensemble des institutions membres.

SITUATION FINANCIÈRE

La SADC doit gérer ses activités de manière à conserver une situation financière stable. Pour gérer adéquatement leurs activités, les cadres passent régulièrement en revue les stratégies en tenant compte des circonstances et de tout changement dans le secteur d'activité et la conjoncture. Les activités sont réorganisées selon l'ordre de priorité qui convient alors, afin de concentrer les ressources sur celles qui sont les plus importantes. En cas d'activités non prévues au budget, les cadres s'efforcent, dans la mesure du possible, de les financer à même le budget existant. Les budgets d'exploitation visent à assurer à la SADC les ressources requises pour mener à bien les stratégies arrêtées et son mandat légal. Comme ces budgets ne prévoient pas d'imprévus, les dirigeants doivent solliciter l'approbation du conseil d'administration avant d'entreprendre de nouvelles activités nécessitant d'importantes ressources additionnelles.

REVENU EN PRIMES

Le revenu en primes devrait s'élever à environ 78 millions de dollars en 2003-2004, compte tenu des taux de prime suivants : 1/48 pour 100, 1/24 pour 100, 1/12 pour 100, et 1/6 pour 100 pour les catégories de prime 1 à 4 respectivement. Ces taux sont les mêmes que ceux imposés en 2002-2003.

Le revenu en primes pro forma est établi d'après les hypothèses suivantes : les taux de prime ne changeront pas pendant la période de planification quinquennale ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne variera que légèrement ; la croissance des dépôts assurés correspondra aux hypothèses économiques présentées à l'annexe C. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC et du profil de risque des institutions membres. En conséquence, le revenu en primes des exercices ultérieurs pourrait changer de façon significative*.

CRÉDITS ET EMPRUNTS

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement et ne prévoit pas contracter d'emprunt au cours de la période de planification.

REVENUS DE PLACEMENT

La stratégie de placement de la SADC repose sur les principes suivants :

1. son portefeuille de placement servira jusqu'à épuisement au financement de toute activité d'intervention ;
2. elle respectera les Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État et les Lignes directrices du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État, ainsi que ses politiques internes en matière de risques et de placements en vertu desquelles la SADC prendra des risques de crédit et de marché limités ;
3. les intérêts créditeurs devraient équivaloir aux frais d'exploitation ou les dépasser pendant la période de planification. Le rendement prévu des placements se fonde sur les données économiques disponibles au moment de l'élaboration du présent plan.

BAUX

Le contrat de location-exploitation de la SADC expire en 2010 à son siège social à Ottawa, et en 2011 à son bureau de Toronto.

BUDGET D'EXPLOITATION

La SADC prévoit des revenus globaux de 117 millions de dollars (dont 78 millions de dollars en primes et 39 millions de dollars en intérêts créditeurs). Ses dépenses d'exploitation devraient se chiffrer à 25 millions de dollars en 2003-2004, ce qui devrait se traduire par un bénéfice net de 104 millions de dollars après ajustement pour recouvrement de sommes radiées antérieurement et de l'actif d'impôts futurs.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

La grande partie des investissements de la période de planification sera consacrée à l'élaboration de systèmes informatiques et à la maintenance de l'infrastructure matérielle. Le budget des investissements en 2003-2004 est de 700 000 \$. Mis à part le matériel informatique qui est amorti sur trois ans, pour les besoins de la fiscalité, toutes les immobilisations sont amorties durant leur durée de vie utile aux taux prescrits par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

* La SADC examine actuellement les avantages et étudie le bien-fondé de l'établissement d'une caisse d'assurance-dépôts. Les décisions qu'elle prendra à la lumière de ces travaux pourraient avoir une incidence sur le surplus et les taux de prime des exercices futurs. La provision actuelle pour pertes liées à l'assurance-dépôts, de 500 millions de dollars, devrait demeurer la même pendant la période de planification.

ANNEXE D : ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA ET PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

BILAN PRO FORMA

AU 31 MARS

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002 Réel	2003 Plan	2003 Prévu	2004 Plan	2005 Plan	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan
ACTIF								
Encaisse et placements	985	1 044	1 065	1 180	1 279	1 386	1 487	1 594
Primes et autres débiteurs	5	5	5	5	5	-	-	-
	990	1 049	1 070	1 185	1 284	1 386	1 487	1 594
Immobilisations	1	1	1	1	1	1	1	1
Réclamations à recouvrer	20	-	16	-	-	-	-	-
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	(6)	-	(6)	-	-	-	-	-
	15	1	11	1	1	1	1	1
Actif d'impôts futurs	7	10	16	11	4	3	2	1
	1 012	1 060	1 097	1 197	1 289	1 390	1 490	1 596
PASSIF								
Créditeurs	7	6	7	7	7	7	7	7
Impôt sur le bénéfice à payer	-	-	-	-	-	6	7	9
Provision pour garanties	19	-	4	-	-	-	-	-
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500	400	500	500	500	500	500	500
	526	406	511	507	507	513	514	516
Surplus	486	654	586	690	782	877	976	1 080
	1 012	1 060	1 097	1 197	1 289	1 390	1 490	1 596

Les estimations du bilan pro forma reflètent le revenu en primes pour les exercices 2003-2004 à 2007-2008, qui est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2002-2003, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2003 ; la croissance des dépôts assurés correspondra aux hypothèses économiques énoncées à l'annexe C. Suivant la pratique de la Société, les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et du profil de risque des institutions membres. De plus, la SADC poursuit l'étude des avantages d'une caisse d'assurance-dépôts. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 pourraient s'écarter des chiffres du présent plan d'entreprise.

ÉTAT PRO FORMA DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS
 POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS
 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002 Réel	2003 Plan	2003 Prévu	2004 Plan	2005 Plan	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan
REVENUS								
Primes*	155	80	75	78	80	82	84	87
Intérêts sur encaisse et placements	36	24	32	39	43	46	50	54
	191	104	107	117	123	128	134	141
DÉPENSES								
Redressement des provisions pour pertes	87	2	-	2	-	-	-	-
Recouvrement de sommes radiées	(26)	(6)	(8)	(19)	(2)	-	-	-
Frais d'exploitation	23	24	24	25	26	26	27	27
	84	20	16	8	24	26	27	27
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	107	84	91	109	99	102	107	114
(Augmentation) / Réduction de l'actif d'impôts futurs	76	13	(9)	5	7	1	1	1
Charge d'impôts	-	-	-	-	-	6	7	9
	76	13	(9)	5	7	7	8	10
Bénéfice net	31	71	100	104	92	95	99	104
Surplus au début de l'exercice	455	583	486	586	690	782	877	976
Surplus à la fin de l'exercice	486	654	586	690	782	877	976	1 080

* Le revenu en primes pour les exercices 2003-2004 à 2007-2008 est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2002-2003, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2003 ; la croissance des dépôts assurés correspondra aux hypothèses économiques énoncées à l'annexe C. Suivant la pratique de la Société, les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et du profil de risque des institutions membres. De plus, la SADC poursuit l'étude des avantages d'une caisse d'assurance-dépôts. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 pourraient s'écarter des chiffres du présent plan d'entreprise.

ÉTAT PRO FORMA DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002	2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Réel	Plan	Prévu	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Primes perçues	155	80	75	78	80	82	84	87
Réclamations recouvrées	18	13	4	8	-	-	-	-
Prêts recouvrés	22	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus	38	24	32	39	43	46	50	54
Recouvrement de sommes radiées	21	6	8	19	2	-	-	-
Autres sommes reçues	-	-	-	-	-	5	-	-
Versements au titre de garanties	(10)	(23)	(15)	(4)	-	-	-	-
Versement d'impôt sur le revenu	-	-	-	-	-	-	(6)	(7)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(22)	(23)	(23)	(24)	(25)	(25)	(26)	(26)
Autres sommes versées	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	221	77	81	116	100	108	102	108
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2)	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
ENCAISSE ET PLACEMENTS								
Augmentation au cours de l'exercice	219	77	80	115	99	107	101	107
Solde au début de l'exercice	766	967	985	1 065	1 180	1 279	1 386	1 487
Solde à la fin de l'exercice	985	1 044	1 065	1 180	1 279	1 386	1 487	1 594

Les estimations de l'état pro forma des flux de trésorerie reflètent le revenu en primes pour les exercices 2003-2004 à 2007-2008, qui est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2002-2003, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2003 ; la croissance des dépôts assurés correspondra aux hypothèses économiques énoncées à l'annexe C. Suivant la pratique de la Société, les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et du profil de risque des institutions membres. De plus, la SADC poursuit l'étude des avantages d'une caisse d'assurance-dépôts. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 pourraient s'écarter des chiffres du présent plan d'entreprise.

ÉTAT PRO FORMA DU BÉNÉFICE NET
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2002	2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Réel	Plan	Prévu	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
REVENUS								
Primes*	155	80	75	78	80	82	84	87
Autres redressements et recouvrements**	(61)	4	8	17	2	-	-	-
	94	84	83	95	82	82	84	87
EXPLOITATION								
Revenus								
Intérêts et autres produits	36	24	32	39	43	46	50	54
Frais								
Traitements et autres frais de personnel	11	12	12	13	(Note : Bien qu'une estimation du total des frais d'exploitation soit fournie pour chaque exercice de la période de planification, la ventilation des frais par catégorie s'arrête à l'exercice 2003-2004.)			
Frais d'inspection, juridiques et autres	4	3	3	2				
Locaux	2	3	3	3				
Sensibilisation du public	2	2	2	2				
Frais généraux	3	3	3	3				
Traitements des données	1	1	1	2				
	23	24	24	25	26	26	27	27
Bénéfice net d'exploitation	13	-	8	14	17	20	23	27
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	107	84	91	109	99	102	107	114

* Le revenu en primes pour les exercices 2003-2004 à 2007-2008 est basé sur les hypothèses suivantes : les taux de prime seront les mêmes que ceux en vigueur à l'exercice 2002-2003, pour chacune des catégories de tarification ; la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice se terminant le 31 mars 2003 ; la croissance des dépôts assurés correspondra aux hypothèses économiques énoncées à l'annexe C. Suivant la pratique de la Société, les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et du profil de risque des institutions membres. De plus, la SADC poursuit l'étude des avantages d'une caisse d'assurance-dépôts. Ainsi, le montant des surplus et des revenus en primes des exercices 2003-2004 à 2007-2008 pourraient s'écarter des chiffres du présent plan d'entreprise

** Incluant des sommes recouvrées d'éléments d'actif en liquidation qui avaient été radiées antérieurement

CONVENTIONS COMPTABLES

MÉTHODE DE PRÉPARATION

Les états financiers de la SADC ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies contre lesquelles la SADC a fait des réclamations.

ENCAISSE, PLACEMENTS À COURT TERME ET AUTRES PLACEMENTS

Étant donné que la SADC entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

RÉCLAMATIONS À RECOUVRER

La SADC réclame des institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle réclame aussi les prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

RECOURS AUX ESTIMATIONS

Les états financiers pro forma de la SADC contiennent des estimations et des hypothèses. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : (i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ; (ii) l'actif d'impôts futurs ; (iii) la provision pour pertes sur réclamations ; (iv) la provision pour garanties.

PROVISION POUR PERTES LIÉES À L'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu (i) du volume des dépôts assurés, (ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacune d'entre elles, (iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

ACTIF D'IMPÔTS FUTURS

La SADC a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon la nouvelle convention comptable, les passifs et les actifs d'impôts correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan. Aux fins de la planification, on présume que les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du présent plan d'entreprise ne changeront pas durant la période de planification.

PROVISION POUR PERTES SUR RÉCLAMATIONS À RECOUVRER

La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la SADC, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La SADC radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Si elle en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

PROVISION POUR GARANTIES

La SADC a fourni des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée chaque année en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect des garanties.

REVENU EN PRIMES

Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.